COMMUNIQUE DE PRESSE - 10 mars 2021

DÉCISION DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION JEUNE MUSIQUE

POUR LES CANDIDATS RÉSIDANT EN SUISSE :

Participation au concours en présentiel obligatoire à Fribourg.
Les candidats résidant en Suisse doivent être obligatoirement présents physiquement au concours à Fribourg.
Toutefois, si, à la date du **8 mai 2021**, la situation sanitaire ainsi que les directives fédérales / cantonales devaient remettre en question l'organisation du concours sous cette forme, les candidats résidant en Suisse devront alors envoyer une vidéo de leur programme.
Dans ce cas, un membre du comité Jeune Musique contactera le candidat ou son professeur pour fixer la date de l'enregistrement vidéo, afin d'attester par sa présence à distance que l'enregistrement vidéo a bien été réalisé en une seule prise, en condition de direct.

POUR LES CANDIDATS RÉSIDANT HORS DE SUISSE : 2 POSSIBILITÉS.

1 - Participation au concours par envoi d'un enregistrement vidéo.
Les candidats résidant hors de Suisse doivent fournir une vidéo de leur programme.
Un membre du comité Jeune Musique contactera le candidat ou son professeur pour fixer la date de l'enregistrement vidéo, afin d'attester par sa présence à distance que l'enregistrement vidéo a bien été réalisé en une seule prise, en condition de direct.

2 - Participation au concours en présentiel à Fribourg.
Les candidats résidant hors de Suisse sont physiquement présents au concours à Fribourg.
Les candidats résidant hors de Suisse ne doivent pas envoyer d'enregistrement vidéo de leur programme, sauf si, à la date du **8 mai 2021**, la situation sanitaire ainsi que les directives fédérales/cantonales devaient remettre en question l'organisation du concours sous cette forme.
Dans ce cas, un membre du comité Jeune Musique contactera le candidat ou son professeur pour fixer la date de l'enregistrement vidéo, afin d'attester par sa présence à distance que l'enregistrement vidéo a bien été réalisé en une seule prise, en condition de direct.

CONCERT D'OUVERTURE sans public
Il sera présenté uniquement via les réseaux sociaux et des plateformes à définir. Les informations vous seront communiquées plus tard.

EPREUVES DU CONCOURS en public *(conformément aux directives officielles)*
Le passage des candidats se fera en direct (présentiel) et/ou par projection de leur enregistrement vidéo sur grand écran. Le jury sera physiquement présent durant toute la durée du concours.

CONCERT DES LAUREATS en public *(conformément aux directives officielles)*
Le passage des lauréats se fera en direct (présentiel) et/ou par projection de leur enregistrement vidéo sur grand écran.

RAPPEL DES MODIFICATIONS 2021

Programme piano solo	Nouvelles pièces imposées à tous les degrés 4 pièces à choix au lieu de 3 *(ajout de l'ancienne pièce imposée)* Modifications du programme des degrés 3 et 4
Programme piano 4 mains	Catégorie A : durée minimum du programme libre **5'** au lieu de 3'. Catégorie B : durée minimum du programme libre **6'** au lieu de 4'.
Limite d'âge	19 ans *jusqu'à la veille des 20 ans*